

32

Commission permanente

Séance du 9 mai 2023



Rapporteur : Mme ROGER-MOIGNEU

47887

33 - Insertion

Soutien aux Points accueil emploi 2023

Le mardi 09 mai 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h17.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Exposé :

La collectivité départementale s'est engagée, depuis 1999, dans une démarche de soutien aux structures gestionnaires des Points accueil emploi, avec pour principal objectif de faciliter l'accès pour les usagers à un service de proximité susceptible de les informer, de les orienter et de les accompagner dans leurs démarches liées à l'emploi, l'insertion et à la formation.

Depuis 2017, le partenariat avec les Points accueil emploi breilliens s'inscrit dans le cadre de la politique insertion du Département. La participation financière de la collectivité auprès de ces structures gestionnaires retenues implique la mobilisation des offres de service des Points accueil emploi (accueil et accompagnement) pour apporter des réponses de proximité aux demandeurs d'emploi ainsi qu'aux personnes allocataires du Revenu de solidarité active les plus en difficulté et les moins mobiles.

Les Centres départementaux d'action sociale des territoires concernés voient ainsi renforcer leurs possibilités d'orienter certaines sollicitations et démarches vers les guichets des Points accueil emploi.

En 2022, le Département a attribué une subvention de fonctionnement à 14 structures gestionnaires assurant la gestion de 26 sites d'accueil pour un montant total de 156 989 €.

Animé par la volonté de répondre aux enjeux liés aux solidarités territoriales, la collectivité départementale propose de reconduire le dispositif pour l'année 2023. Le Département poursuivra son soutien aux 14 structures gestionnaires d'un Point accueil emploi présentes sur 26 sites d'accueil.

Par ailleurs, une enveloppe de 50 000 € sera consacrée au financement d'un appel à projets ouvert aux Points accueil emploi soutenus en 2023.

Cet appel à projets vise à favoriser le retour et le maintien dans l'emploi des personnes allocataires du revenu de solidarité active et à inciter les Points accueil emploi à proposer de nouveaux projets réalistes et réalisables, qui prendront la forme d'un accompagnement renforcé, plus intensif et adapté. Au regard de ces objectifs, les projets devront être construits en associant les Centres départementaux d'action sociale des agences départementales.

En 2022, la sixième édition de cet appel à projets a vu la mobilisation de 6 points accueil emploi dont les projets ont été financés pour un montant total de 37 701 euros.

Lors de cette 7^{ème} édition, une attention particulière sera portée aux candidatures qui accordent une place centrale au rôle de médiation entre les personnes allocataires du RSA en recherche d'emploi et les employeurs.

Dans le cadre de cette nouvelle édition 2023-2024 de l'appel à projets, la participation départementale sera plafonnée à 10 000 € d'aides par projet. Le montant attribué sera évalué au regard des critères prioritaires que remplit le projet.

Le taux de cofinancement du Département pourra aller jusqu'à un maximum de 80 % du montant du projet. Les 20 % (minimum) du cofinancement restant sont à la charge du porteur de projet.

Tous les Points accueil emploi, financés par le Département au titre de l'année 2023 pourront déposer un projet relevant des thématiques prioritaires d'intervention.

En 2023, le soutien financier du Département aux Points accueil emploi sera similaire à celui de 2022. La 7^{ème} édition d'un appel à projets visant à favoriser la dynamique de recherche d'emploi des personnes allocataires du Revenu de solidarité active viendra compléter le soutien aux Points accueil emploi.

Décide :

- d'approuver la mise en œuvre d'un appel à projets ;
- d'attribuer les subventions d'un montant total de 156 959 € au profit des Points accueil emploi pour l'année 2023 détaillées en annexe.

Vote :

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : M. MARTINS, M. PICHOT

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 mai 2023

ID : CP20231263

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation